

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
(Société des Nations)

Dans la réponse prière
de rappeler N° Ob.VI.2.

2 rue de Montpensier
PARIS I.

C.L. 4 (1927)

Monsieur le Directeur,

Les Instituts nationaux à l'étranger et les Instituts d'études étrangères offrent un intérêt exceptionnel au point de vue de la coopération intellectuelle internationale.

La Commission de Coopération intellectuelle se préoccupe de posséder sur ces institutions des renseignements plus complets que ceux que donnent les divers annuaires.

Vous verrez sans doute des avantages à ce que ces renseignements soient recueillis et publiés; aussi nous espérons que vous voudrez bien répondre au questionnaire que nous nous permettons de vous adresser ci-joint.

Cette première enquête une fois terminée, nous nous adresserons sans doute de nouveau à vous pour vous prier d'examiner certaines questions relatives à une collaboration possible entre les instituts entretenus par les diverses nations à l'étranger.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur:

Julien Léchéac